

SEANCE DU 18 MARS 2021

DELIBERATION N° 6

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil-vingt-un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ ;

Date de convocation : 12 Mars 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : L.GUYONNIE (pouvoir à S.DARRIGUES) ; E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à C.DUFOUR) ; JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES) ; S.MOREIRA (pouvoir à J. DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : A.DARTIGUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, chaque année, le montant des subventions allouées aux associations est voté dans le cadre de l'adoption du budget primitif, la liste des associations bénéficiaires figurant en annexe du document budgétaire.

En raison de la crise sanitaire COVID, les demandes de subvention 2021 ont fait l'objet d'un examen plus particulier en concertation avec les associations, certaines ayant proposé de revoir leur subvention à la baisse au vu de leurs besoins et dans un esprit de solidarité.

Vu les différentes rencontres avec les représentants du tissu associatif ;
Vu les commissions « vie associative » du 5 mars 2021 et des « finances » du 10 mars 2021, il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

ALCOOL ASSISTANCE (LA CROIX D'OR)	160 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	100 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL BOUCAU	12 000 €
CENTRE ATHERBEA - PAJ	3 000 €
SECOURS CATHOLIQUE PAYS BASQUE	100 €

Objet : Subventions
aux associations
2021

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

SECOURS POPULAIRE	1 250 €
AEFH 64-CIDFF	500 €
BANQUE ALIMENTAIRE	200 €
LA CIMADE	562 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DES LANDES	200 €
ASSOCIATION DON DU SANG	500 €
SOS FAMILLES EMMAUS BAYONNE	25 000 €
BOUCAU TARNOS STADE	2 100 €
BOUCAU TENNIS CLUB	1 800 €
ECOLE DE RUGBY BOUCAU TARNOS	15 000 €
ELAN BOUCALAIS	900 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	200 €
PETANQUE BOUCALAISE	12 240 €
SISCBT	2 000 €
ESSOR BASQUE	100 €
ACI GASCONHA	31 500 €
ADCMR CAEM PYRENEES ATLANTIQUES	4 000 €
CENTRE CULTUREL	400 €
CERCLE DES AMIS DE L'ART	1 000 €
LA BOUCALAISE	150 €
ASSOCIATION LA MONTILLANA	100 €
ASSOCIATION ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES	200 €
ASSOCIATION JEUNES ADULTES HANDICAPES MOTEURS	450 €
PREVENTION ROUTIERE (INTERVENTION ECOLES)	150 €
VAL D'ADOUR MARITIME	250 €
AMICALE DE LA CALE SARRAUTE	390 000 €
CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU	300 €
BAKE BIDEA	450 €
S COMME CHAT	
TOTAL SUBVENTIONS 2021	507 062 €

Pour mémoire, les subventions allouées en 2020 se sont élevées à 521 940 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations comme présentés ci- dessus.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 à l'article à l'article 6574.



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 19 mars 2021
Le Maire,